



Suite à une erreur, d'autres erreurs de plan cadastral

Par **teys**, le **17/04/2011** à **08:13**

Bonjour, lors d'une confrontation, en présence d'un conciliateur, afin d'obtenir une entente à l'amiable, avec un voisin désobligeant, j'ai présenté un plan de ma limite, qui était faux. (par pure erreur sur le coup de l'émotion!!!!) Nous avons signé ce plan, alors que j'en avais un autre officiel, déposé aux hypothèques du Gard et signé, par le maire de notre commune. cette erreur signée et reconnue par le tribunal comme conforme, est-elle rattrapable ou pas?